



Section de la Somme

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Amiens, le 7 février 2014

Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale
20 Boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons vous interroger sur les modalités de prise en charge des professeurs des écoles stagiaires à la rentrée 2014.

Comme vous le savez, l'année scolaire prochaine verra arriver deux promotions de stagiaires distinctes :

- La dernière génération de PES mastérisés "version Darcos", déjà détenteurs de l'admissibilité, et dont certains bénéficient actuellement du statut de contractuel ;
- Les nouveaux PES "version Peillon", lauréats du concours dès la fin de la première année de master, qui prépareront l'an prochain leur M2, tout en étant en stage pratique sur le terrain à raison d'un demi-service.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer quels types d'accompagnement et de formation, ainsi que quelle quotité de temps de décharge de classe vous prévoyez d'accorder aux stagiaires lauréats du concours exceptionnel ?

Nous souhaitons également savoir selon quelles modalités sera organisé le stage des lauréats du nouveau concours (un stage filé seul ou entrecoupé de 2 périodes de stage groupé) ?

Ces questions nous paraissent devoir obtenir réponse sans attendre dans la mesure où elles ne sont pas sans incidence sur le mouvement de cette présente année scolaire.

Le SE-UNSA réaffirme ici la nécessité de la mise en place d'une formation des enseignants de qualité qui ne doit en aucun cas être sacrifiée sur l'autel d'une gestion facilitée.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées